

**PROCES-VERBAL DE**  
**L'ASSEMBLEE GENERALE DES ASSOCIES DU 1ER AOÛT 2024**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE,**  
**Le PREMIER AOÛT**  
**Au siège social de la société ci-après nommée,**

La Société dénommée **2SC**, Société civile immobilière au capital de 1500 €, dont le siège est à SANDILLON (45640), 1784 route de Vannes, en cours d'identification au SIREN.

Se sont réunis :

. La Société dénommée SARL LPG RESTAURATION, Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 €, dont le siège est à LA FERTE-SAINT-AUBIN (45240), 27 rue Denis Papin, identifiée au SIREN sous le numéro 838 551 315 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de ORLEANS.

Représentée par Monsieur Sébastien CAGNAC

. Monsieur Sébastien André CAGNAC demeurant à SANDILLON (45640) 1784 route de Vannes.

. Madame Sabrina Aline Elise Elisabeth PALLIER- AUDIOT, demeurant à SANDILLON (45640) 1784 route de Vannes, épouse de Monsieur Sébastien CAGNAC

Seuls associés de ladite société, et tous présents ou représentés.

Le quorum est par suite atteint.

Les associés peuvent en conséquence valablement exprimer leur vote.

Les documents suivants ont été adressés aux associés, savoir :

- le texte des résolutions proposées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Sébastien CAGNAC, agissant en qualité d'associé.

Lecture est donnée de l'ordre du jour.

**ORDRE DU JOUR**

- Nomination d'un gérant. Durée des pouvoirs.
- Pouvoirs.

Sont à la disposition des associés, sur le bureau de l'assemblée : les statuts, les documents sus-énoncés adressés aux associés, les pouvoirs.

Puis, le président déclare que les mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser toute question, ce dont l'assemblée lui donne acte.

La discussion est ensuite ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

**RESOLUTIONS**

**Première résolution**

Les associés décident de nommer à la fonction de gérants :

Monsieur Sébastien André CAGNAC demeurant à SANDILLON (45640) 1784 route de Vannes.

Et Madame Sabrina Aline Elise Elisabeth PALLIER- AUDIOT, demeurant à SANDILLON (45640) 1784 route de Vannes, épouse de Monsieur Sébastien CAGNAC  
Avec faculté d'agir ensemble ou séparément.

Monsieur Sébastien André CAGNAC et Madame Sabrina Aline Elise Elisabeth PALLIER- AUDIOT épouse CAGNAC sont nommés pour une durée illimitée.  
Ils exerceront leurs fonctions dans les conditions et selon les modalités fixées par les statuts.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

### Deuxième résolution

Les associés confèrent tous pouvoirs à la gérance et à tous clercs de l'étude de Maître LEVET, notaire à ORLEANS, pour effectuer ou faire effectuer toutes les formalités de publicité afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Les présentes devront figurer au registre des délibérations de la société.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer toutes formalités nécessaires, notamment par l'intermédiaire du guichet unique, à l'effet de signer toutes pièces et tous actes nécessaires à l'accomplissement de la ou des résolutions prises.

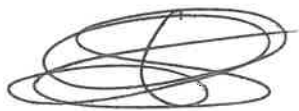
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture, a été signé par le président de séance et le cas échéant, par le secrétaire de séance, par le ou les représentants légaux de la société ainsi que par les membres présents. L'acte sera retranscrit sans délai sur le registre des délibérations.

Fait à SANDILLON  
Le 1er août 2024

(Signatures des gérants précédée de la mention "lu et approuvé, bon pour acceptation des fonctions de gérant")

lu et approuvé, bon pour acceptation des fonctions de gérant



Lu et approuvé, bon pour acceptation des fonctions de gérant.



Pour copie certifiée conforme.  
les gérants

